

An aerial photograph of a river winding through a landscape with green trees and dry grass. A yellow excavator is positioned on the right bank. The image is overlaid with a dark blue horizontal banner at the top and several overlapping circles in shades of blue and teal in the top right corner.

2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ

A stylized logo consisting of a light blue wave-like shape on the left and a dark blue wave-like shape on the right, both with white outlines. Below the logo, the text 'Madon eurthe' is written in a white, sans-serif font.

Madon
eurthe

ETABLISSEMENT
PUBLIC TERRITORIAL
DE BASSIN



LE MOT DU PRÉSIDENT



Notre syndicat a eu le plaisir d'accueillir fin novembre à Nancy 120 participants venus de la France entière pour échanger sur le thème « eau en tension élus sous pression ! » lors du congrès annuel de l'association des élus de Bassin. A l'heure du changement climatique avec des risques qui s'accroissent (sécheresse, chaleur, pollutions, inondations) et ses impacts sur le vivant, les questions de la gouvernance de l'eau et du renforcement du pouvoir et des moyens des élus, du développement de la culture de l'eau et de la connaissance de la vulnérabilité de la population, des réalités locales face aux obligations nationales, ont été abordées au cours de trois jours d'échanges intenses.

C'est d'ailleurs pour répondre à cette nouvelle problématique d'aléas climatiques extrêmes et de la nécessité de se coordonner localement pour trouver des solutions au problème de pénurie d'eau que l'EPTB s'est positionné comme chef de file d'une étude de gestion quantitative à l'échelle du bassin versant de la Moselle. Dès 2022, des discussions ont débuté avec les syndicats Moselle aval et Moselle amont pour mener une étude, l'accord politique est devenu officiel cette année avec la signature d'une convention tripartite.

Cette nouvelle était attendue avec impatience depuis de nombreux mois et ce n'est que le 27 novembre 2023, jour de parution de l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale, que l'attente a fait place au soulagement : les travaux de protection contre les inondations sur le secteur du Madon allaient enfin pouvoir débuter. Ayant la certitude que le précieux sésame était sur le point d'arriver, l'EPTB avait d'ores et déjà lancé le chantier de déplacement d'un réseau d'assainissement sur le site de Mirecourt, cette opération n'étant pas concernée par l'arrêté préfectoral.

Du côté de la Meurthe, les études de maîtrise d'œuvre ont débuté pour étudier la trentaine d'opérations prévues pour prévenir les inondations. Elles se sont accompagnées d'investigations faune flore sur les sites pressentis et à la demande du maître d'œuvre, l'EPTB a commandé un nombre impressionnant de levés topographiques et géotechniques. L'échelle du bassin versant et les nombreux enjeux d'information et de communication auprès du grand public a nécessité de recruter un bureau d'études spécialisé dans le domaine. Celui-ci a établi la stratégie de communication et de concertation qui permettra en 2024 d'organiser la concertation avec le grand public.

La question du financement de nos structures a également été abordée lors du congrès de l'ANEB au moment même où le gouvernement annonçait une avancée décisive sur la question de réintégration future des aménagements de terrain dans le champ des dépenses éligibles au FCTVA. Je voudrais ici remercier notre vice-président aux finances, Christopher Varin, pour le travail mené pour cette réintégration, lui qui avait alerté, au niveau national, dès janvier 2022, des impacts financiers de cette réforme pour nos établissements.

Enfin, avec le démarrage des travaux sur le Madon, le suivi des études de maîtrise d'œuvre sur la Meurthe, la régularisation des ouvrages de protection existants ainsi que tous les autres dossiers plus ponctuels, le volume de travail est devenu trop important pour le dimensionnement de l'équipe. Celle-ci n'a jamais failli devant les tâches à accomplir. Aussi, Je voudrais ici leur faire part publiquement de la reconnaissance des élus de l'EPTB et saluer leur engagement au service du public. L'équipe sera renforcée en 2024 puisque deux recrutements ont été lancés en fin d'année et un poste a été pérennisé.

Bertrand KLING
Président de l'EPTB Meurthe Madon





SOMMAIRE

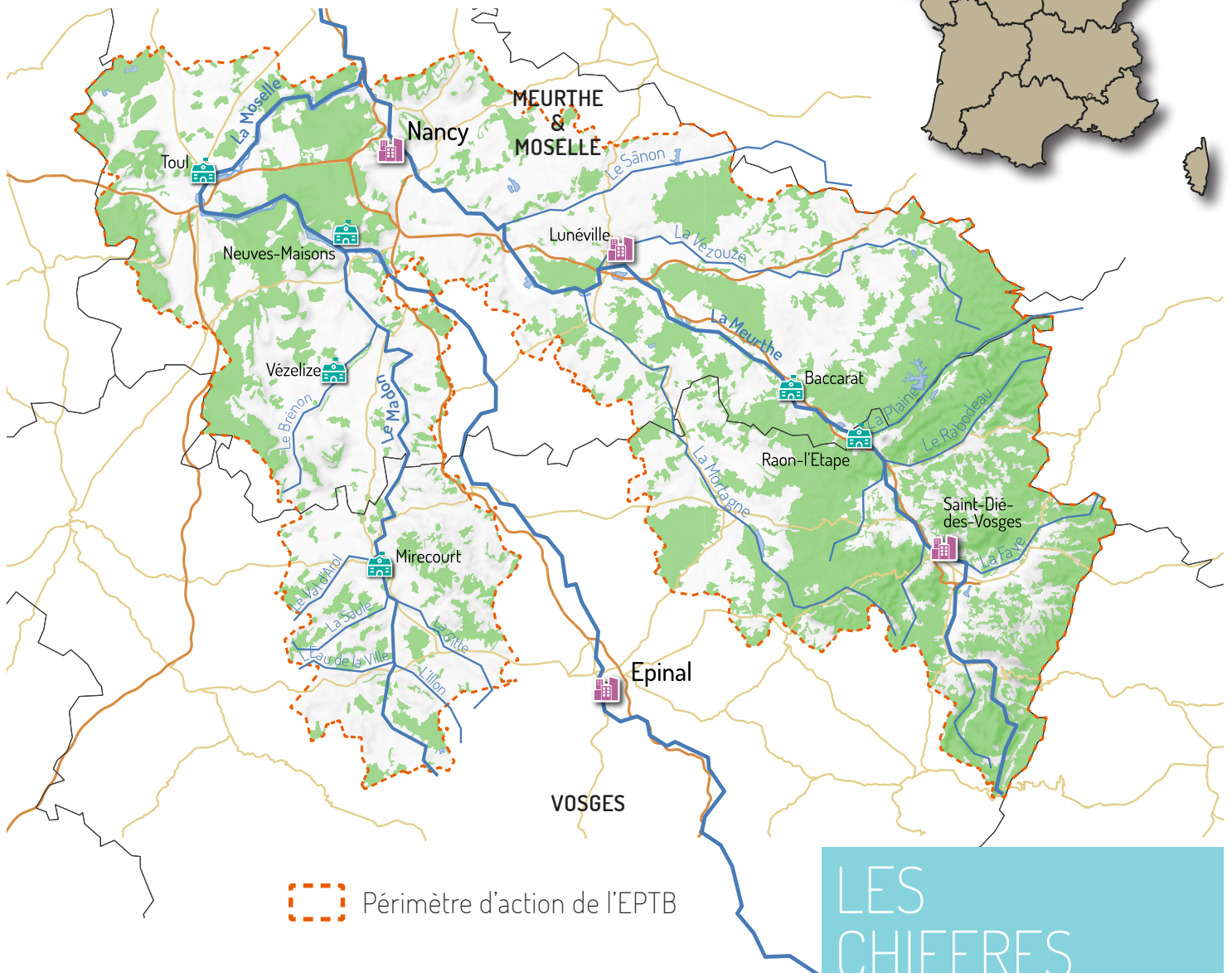
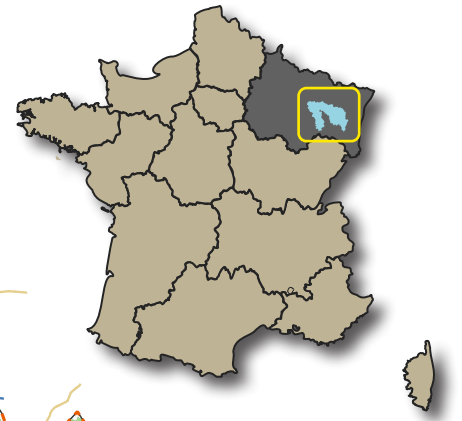
- Bassin versant du Madon 5
- Bassin versant de la Meurthe..... 9
- Gestion des ouvrages existants 13
- Réduction de la vulnérabilité et
gestion de crise..... 17
- Gestion des milieux aquatiques 21
- Communication 27
- La vie de l'EPTB30
- Les éléments financiers33

Le Madon
© EPTBMM - E. François

Photo de couverture :
Travaux à Marainville / Bralleville - © Nicolas Dohr



L'EPTB MEURTHE MADON, TERRITOIRE AU FIL DE L'EAU



 Périmètre d'action de l'EPTB

Le périmètre d'action

Il correspond aux bassins versants de la Meurthe, du Madon, et de la Moselle (entre ses confluences avec le Madon et la Meurthe).

Les missions

- Coordination et mise en oeuvre de la stratégie locale de gestion du risque inondation
- Préservation des milieux naturels aquatiques
- Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes
- Préparation à la gestion de crise
- Animation et sensibilisation en faveur de la gestion de la ressource en eau

LES CHIFFRES CLÉS

 **503** communes

 **21** intercommunalités

 **591 000** habitants

 **3 138** km de cours d'eau

1

Bassin versant du Madon





PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS



Finalisation du volet administratif

2023 restera comme l'année « charnière » pour le PAPI Madon avec l'obtention de l'arrêté préfectoral autorisant les travaux et le démarrage de ceux-ci en fin d'année.

Le début d'année a été consacré au suivi de la phase d'instruction du dossier d'autorisation environnementale par les services de l'Etat puis à l'analyse des projets d'arrêté préfectoral. Plusieurs

réunions et une visite de terrain ont été organisées afin que les trois commissaires enquêteurs, nommés par le tribunal administratif, puissent appréhender les documents fournis pour l'enquête publique. Celle-ci a démarré par une réunion publique à Mirecourt mi-juin et s'est poursuivie jusqu'à mi-juillet. Après la rédaction d'un mémoire en réponse au rapport de la commission d'enquête et quelques échanges avec les services de l'Etat, l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale, permettant le démarrage des travaux, a été signé le 27 novembre 2023.



Réunion publique à Mirecourt le 20 juin
© EPTBMM - Al. Goujon

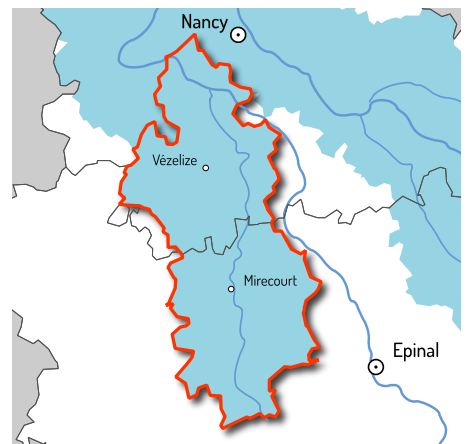
Démarches Foncières et agricoles

De nombreuses réunions de négociation avec les exploitants et les propriétaires des parcelles concernées ont été organisées. Un accord a été obtenu menant courant mai à la rédaction finale d'un protocole local d'indemnisation (PLI) par la chambre d'agriculture des Vosges, missionnée par l'EPTB.

Les premières acquisitions amiables ont pu être finalisées au deuxième trimestre. Pour les quelques parcelles restantes, les négociations se sont poursuivies au cours de l'année. Pour ne prendre aucun risque de nature à ralentir le lancement des travaux, une procédure d'expropriation a été lancée.

Les dossiers concernant l'arrêté de Servitude d'Utilité Publique (SUP) et de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ont été élaborés en lien étroit avec les services préfectoraux et le géomètre expert missionné par l'EPTB. Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée entre octobre et novembre, l'EPTB a reçu l'avis favorable du commissaire enquêteur en décembre.

Un permis d'aménager a dû être déposé auprès des



Le bassin versant du Madon © EPTBMM

AVENANT AU PAPI

L'avenant au PAPI permettant d'adapter le calendrier et les enveloppes financières suite à l'évolution du programme d'actions a été approuvé par les services de l'Etat et les autres signataires (Agence de l'eau Rhin Meuse et Région Grand Est). Signé en décembre 2023, il repousse le terme du PAPI au 31 décembre 2025. Son montant initialement de 12 024 550 € est réévalué à 18 923 550 € du fait de l'intégration des actions de restauration des cours d'eau, et de la prolongation d'une année de certaines actions (animation, réduction de la vulnérabilité....)

services de la Communauté de communes pour les travaux situés à Mirecourt. Déposé début août, le permis a été obtenu en décembre.



© G. Grépinet

Réalisation des Travaux

En avril, l'EPTB a lancé les consultations d'entreprises afin de pouvoir débuter dès obtention de l'arrêté préfectoral les travaux de Mirecourt et ceux de la Zone de Ralentissement Dynamique de Crue. Ainsi, dès la fin du mois de juin, la commission d'appel d'offres avait attribué les marchés. Ce n'est qu'en

octobre que l'EPTB a eu la certitude d'obtenir rapidement les différentes autorisations. Le déplacement de la conduite d'assainissement sur le site d'implantation de la future digue de protection à Mirecourt a pu débuter, ces travaux ne nécessitant pas d'attendre l'arrêté préfectoral.

En parallèle, il a fallu informer la population de la teneur des travaux et des gênes qu'ils allaient occasionner notamment en terme de circulation. Même si le chantier de Mirecourt a

débuté, il faudra attendre le début de l'année 2024 pour que les ouvrages sortent de terre.

Plus à l'aval, en Meurthe-et-Moselle, la consultation pour l'arasement des seuils de Ceintrey - Voinémont et ses mesures d'accompagnement sur la végétation a été lancée en fin d'année tout comme le recrutement d'un écologue qui devra assurer le suivi des mesures environnementales des différents chantiers de l'EPTB.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'EPTB n'est pas compétent en matière d'assainissement. Cependant, le déplacement de cette conduite (d'un coût de 335 768 € HT) étant indispensable pour créer la digue de protection contre les crues du Madon, l'EPTB a passé une convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes Mirecourt Dompère.

Cette dernière participe à hauteur de 10% du coût des travaux, les autres financeurs étant l'Etat 60% (40% de FPRNM et 20% de Fond Vert), l'EPTB à hauteur de 20% et la Région Grand Est pour 10%.



Déplacement de la conduite d'assainissement à Mirecourt
© EPTBMM - Al. Goujon

PARTENARIAT AVEC LES FÉDÉRATIONS DE PÊCHE



Annexe hydraulique créée à Vaudeville

Après Mattaincourt et Lemainville (2019), Haroué (2020), Ceintrey (2021) et Pont-Saint-Vincent (2022), c'est à Vaudeville qu'une nouvelle annexe hydraulique a vu le jour.

Les travaux (coupe de la végétation, terrassement, plantation de végétaux aquatiques) ont nécessité le déplacement de 6000 m³ de terre. Menés par l'entreprise SW Environnement, sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,



Travaux de construction de l'annexe hydraulique
© Fédération de pêche 54

les travaux ont coûté 47 750 € TTC avec une participation de 10% de l'EPTB dans le cadre du partenariat signé avec la Fédération de Pêche de Meurthe-et-Moselle.

Ce nouvel aménagement va permettre d'améliorer le stockage d'eau en cas de crue mais également de reconquérir les milieux associés au Madon avec la création d'une frayère à brochets.



L'Arétèle à Sainte-Hélène
© EPTBMM - AL Goujon

2

Bassin versant de la Meurthe





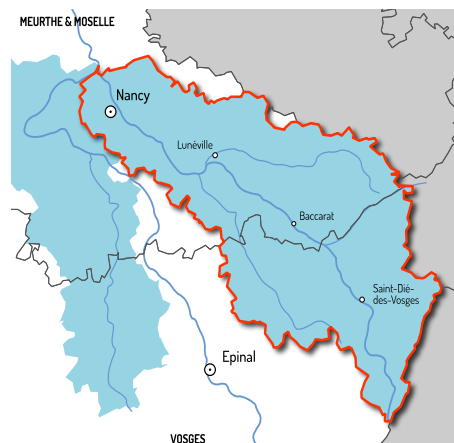
PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

Lancement des études de maîtrise d'œuvre

Le début de l'année a été principalement consacré à compiler l'ensemble des données pouvant être fournies au groupement de maîtrise d'œuvre.

Dès février, les études environnementales ont démarré avec les inventaires faune/flore/zones humides obligeant l'EPTB à informer rapidement les communes, les propriétaires et exploitants de ces investigations. Fort de l'expérience du Madon, l'EPTB a sollicité le CEREMA en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage afin de bénéficier de son expertise en matière de biodiversité pour l'élaboration du dossier d'autorisation environnementale.

Le maître d'œuvre a fourni ses besoins en topographie et géotechnique au cours de l'été. La topographie a pu être commandée rapidement avec des délais d'intervention restant conséquents au vu des volumes demandés. La géotechnique nécessitant l'intervention d'engins parfois imposants et, dans certains cas, la réalisation de sondages à la pelle, une information préalable des communes et des exploitants a été nécessaire. De plus, la météo défavorable a retardé la réalisation de certains sondages, les sols étant trop humides. Ces investigations devront donc être prolongées sur 2024. En 2023, les bons de commande de topographie se sont élevés à 234 350 €, ceux en géotechnique à 388 450 €.



Le bassin versant de la Meurthe © EPTBMM



Relevés géotechniques et géophysiques © EPTBMM - Al. Goujon

PRÉPARATION DU FUTUR DOSSIER PAPI

Un dossier PAPI est un dossier complexe à élaborer qui nécessite un formalisme précis. L'objectif étant de déposer un dossier en 2025, l'EPTB a recruté au premier semestre un bureau d'études en charge de l'élaboration du dossier ainsi que de l'analyse coûts - bénéfices et multicritères, élément indispensable pour l'approbation du futur PAPI.

Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des communes du bassin afin de mieux appréhender leur conscience du risque et leur implication dans la gestion de crise. La précédente analyse datait de 2012 et nécessitait une mise à jour.

Démarches foncières

L'expérience du PAPI Madon a montré que les aspects fonciers sont complexes et chronophages, ils doivent être largement anticipés. Aussi, l'EPTB a conventionné avec la SAFER et a débuté la concertation avec les exploitants en lien étroit avec les Chambres d'agriculture des Vosges et de Meurthe-et-Moselle. De même, dans la perspective des futures indemnités agricoles, le diagnostic agricole sur l'ensemble des secteurs potentiellement concernés a débuté. Il facilitera les négociations foncières ultérieures.

Enfin une opportunité a permis à l'EPTB d'acquérir 14ha 02a 38 ca de terrains classés Natura 2000 sur le secteur de Saint-Clément. Cette acquisition, subventionnée à 80% par l'Agence de l'eau, devrait servir à faire de la compensation environnementale.



Communication et concertation du public

Le cahier des charges PAPI ainsi que la procédure d'autorisation environnementale demandent des consultations du public avec des formats et des périmètres différents. Aussi, l'EPTB a choisi de faire appel à un bureau d'études spécialisé pour mener à bien ces procédures. Le premier semestre a été consacré à l'élaboration du cahier des charges et à la consultation des entreprises.

Le bureau d'études avait comme mission préalable d'élaborer une stratégie de communication et de concertation. A noter que la concertation préalable liée à l'autorisation environnementale a un cadre réglementaire plus précis que la consultation du public pour le PAPI. De plus, elle ne concerne que les sites des futurs travaux alors que la consultation du public pour le PAPI concerne toute la population du bassin versant et l'ensemble des axes du PAPI.

La stratégie proposée par le bureau d'études a été validée en septembre ainsi que la charte graphique liée à Objectif Meurthe. Sa déclinaison a démarré au dernier trimestre ceci pour mener la concertation préalable au cours du premier semestre 2024.





Digue de Pierre-la-Treiche
© VNF - B. Mulot

3

Gestion des ouvrages existants

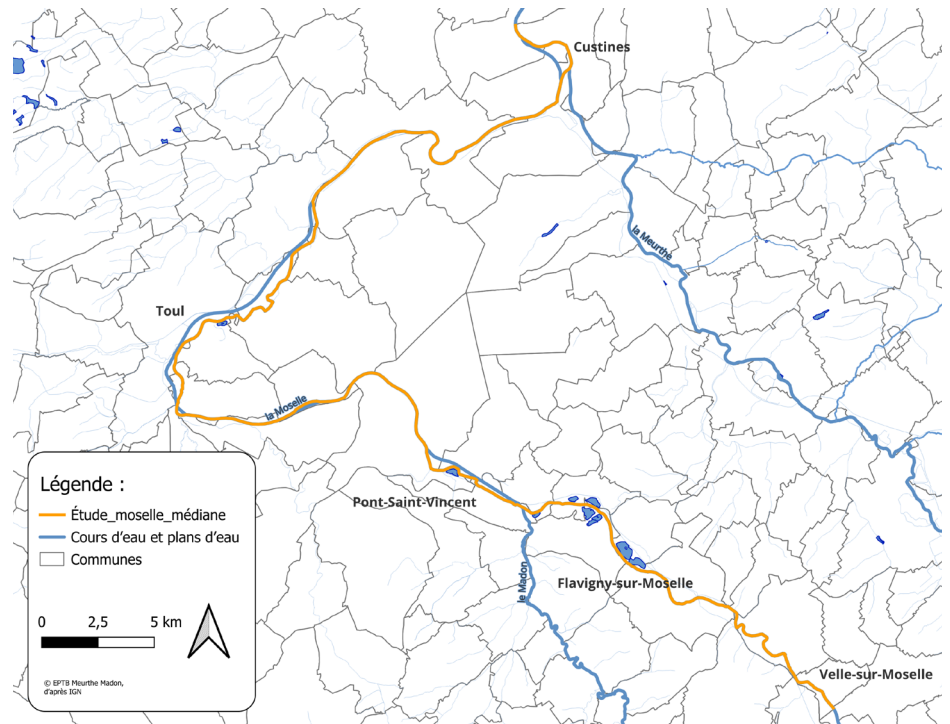




Étude des ouvrages de la Moselle médiane

De nombreux ouvrages hydrauliques ont été construits par le passé sur le secteur de la Moselle médiane. Certains n'ont plus d'utilité, d'autres servent à la navigation ou à la gestion des eaux pluviales ou enfin à la prévention des inondations. Une analyse précise de chaque ouvrage s'avère nécessaire. L'EPTB a rédigé en cours d'année un cahier des charges.

L'étude pourra démarrer dès que la modélisation hydraulique de la Moselle entre Velle-sur-Moselle et Custines sera achevée. Commandée par la DDT54 au CEREMA, elle vise à mettre à jour les zones inondables de ce secteur. L'EPTB est étroitement associé à ce travail, cette modélisation constituant le point de départ de son étude d'identification des ouvrages ayant un rôle dans la protection des inondations.



Mise à disposition de Digues domaniales

La convention permettant à l'EPTB de mener les études de danger sur les ouvrages de Pierre-la-Treiche et de Bertrichamps pour le compte de l'Etat a été signée au mois de mai.

Les cahiers des charges ont été rédigés et les consultations auprès des entreprises lancées. Malheureusement elles se sont avérées infructueuses. Une procédure pour passer des marchés négociés était toujours en cours en fin d'année.

Entre temps, deux décrets sont parus fin novembre incitant l'EPTB à adopter une convention type avant le 28 janvier 2024, date de la mise à disposition

effective de ces ouvrages au syndicat. Un important travail d'échanges, de relecture et de négociation avec les services de la DDT54 a alors été engagé.



Digue de Pierre-la-Treiche
© VNF - B. Mulot

Poursuite des Études De Danger

L'étude de danger concernant l'ouvrage de Maizières s'est poursuivie avec les investigations de terrain, la topographie et la géotechnique,

la modélisation hydraulique est en cours. Les investigations ont d'ores et déjà pu apporter quelques résultats et écarter certaines inquiétudes liées notamment à la stabilité de l'ouvrage.

L'étude de l'ouvrage de Rosières-aux-Salines s'est poursuivie en lien avec

d'autres études menées par l'EPTB sur cette commune. Les investigations semblent montrer que le système d'endiguement a un linéaire plus important qu'initialement envisagé, les études se poursuivront en 2024.



GESTION ET ENTRETIEN DES OUVRAGES EXISTANTS



Organisation en cas de crise

L'EPTB Meurthe Madon participe au groupe de travail créé par l'association France Dignes sur l'astreinte et l'anticipation des crues. Ces échanges avec d'autres entités gemapiennes vont permettre à l'EPTB de définir une méthodologie de gestion et de surveillance des ouvrages de protection contre les inondations en période de crue notamment avec la création d'outils comme des fiches réflexes et des procédures de gestion de crise.

Suivi ouvrage de Barbonville

Suite à la construction en 2020 d'un ouvrage protégeant un quartier de Damelevières des crues du ruisseau des Petites Fontaines, l'EPTB a sollicité le lycée agricole de Roville-aux-Chênes afin d'assurer un inventaire permettant de suivre

l'évolution de la faune et de la flore depuis la réalisation des travaux. Un premier inventaire (flore et mammifères) avait été réalisé en 2022.

Un nouveau groupe d'étudiants s'est déplacé à plusieurs moments de l'année afin de constater les évolutions en terme floristique, de mammifères et faire un état de l'entomofaune (insectes tant dans les mares que dans les sous-bois), de l'avifaune et des amphibiens.

Des analyses chimiques de l'eau des trois mares ont également été réalisées. Les étudiants ont pu également émettre des préconisations permettant d'améliorer la fonctionnalité et la biodiversité des mares.

> Mammifères :

Espèces observées sur le site : Lièvre d'Europe, Chevreuil d'Europe, Ragondin

Indices de présence : sanglier, renard roux et chat sauvage.

> Avifaune :

Sur les 21 espèces observées ou dont le chant a pu être identifié, 17 espèces d'oiseaux faisaient partie d'espèces protégées dont 10 espèces déterminantes ZNIEFF (rares ou remarquables) : coucou gris, bruant jaune, fauvette à tête noire, choucas des tours, rossignol philomène, etc.



> Entomofaune :

Au niveau des bois, les étudiants ont pu recenser 24 espèces dont une espèce déterminante ZNIEFF (Officier menteur), 13 espèces ont été trouvées dans les mares (agrion de mercure, petite nymphe au corps de feu, etc..)

Flore : quatre nouvelles espèces sont apparues (liseron des champs, eupatoire chanvrine, millepertuis perforé et vesce) complétant les 41 autres espèces précédemment recensées.

> Amphibien :

Présence de la grenouille verte

A SAVOIR

La période de nidification (mi mars à mi août) empêchant tout débroussaillage et les conditions climatiques difficiles dès l'automne n'ont pas permis de réaliser l'entretien courant des ouvrages de Maizières et Barbonville.

L'humidité des sols ne permettait pas le passage des engins sans risquer d'endommager les aménagements. Ils seront donc réalisés dès que possible.

4

Réduction de la vulnérabilité et anticipation de la crise





DIAGNOSTICS DE VULNÉRABILITÉ DES HABITATIONS

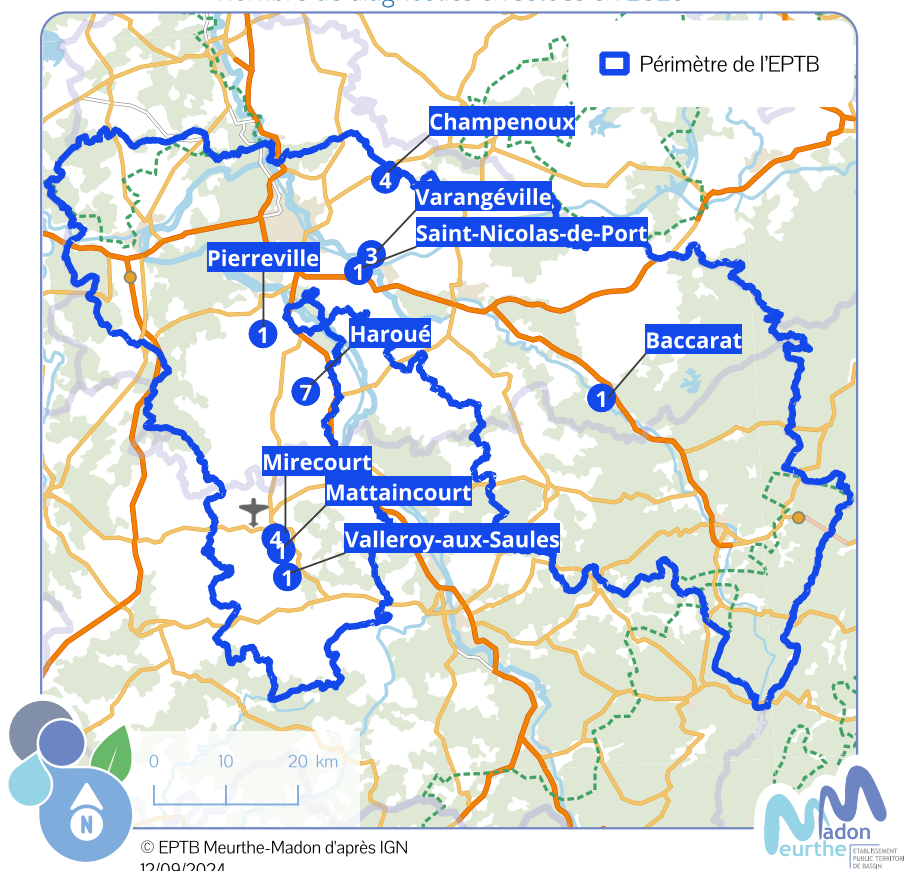
Nombre de diagnostics effectués en 2023

En 2023, le technicien de l'EPTB a effectué 22 diagnostics chez des particuliers, un habitant de Maizières a fait le choix de réaliser des travaux ce qui lui a permis d'obtenir un financement à 80% par l'Etat.

Une analyse de la vulnérabilité au risque inondation a également été réalisée à l'Hôpital de Baccarat occupant le technicien de nombreux jours de par l'ampleur des bâtiments.

Les habitants de Champenoux ont été nombreux à solliciter un diagnostic, cette commune ayant subi par le passé des inondations importantes de l'Amezule. Aussi, l'EPTB souhaite inscrire une étude hydraulique spécifique à ce cours d'eau dans le futur PAPI.

En 2023, le technicien de l'EPTB a effectué 23 diagnostics.



Mesure de hauteur à l'aide d'un niveau © EPTBMM - N. Alosi



Pose d'un batardeau © EPTBMM - M. Grosjean

ELABORATION DES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE



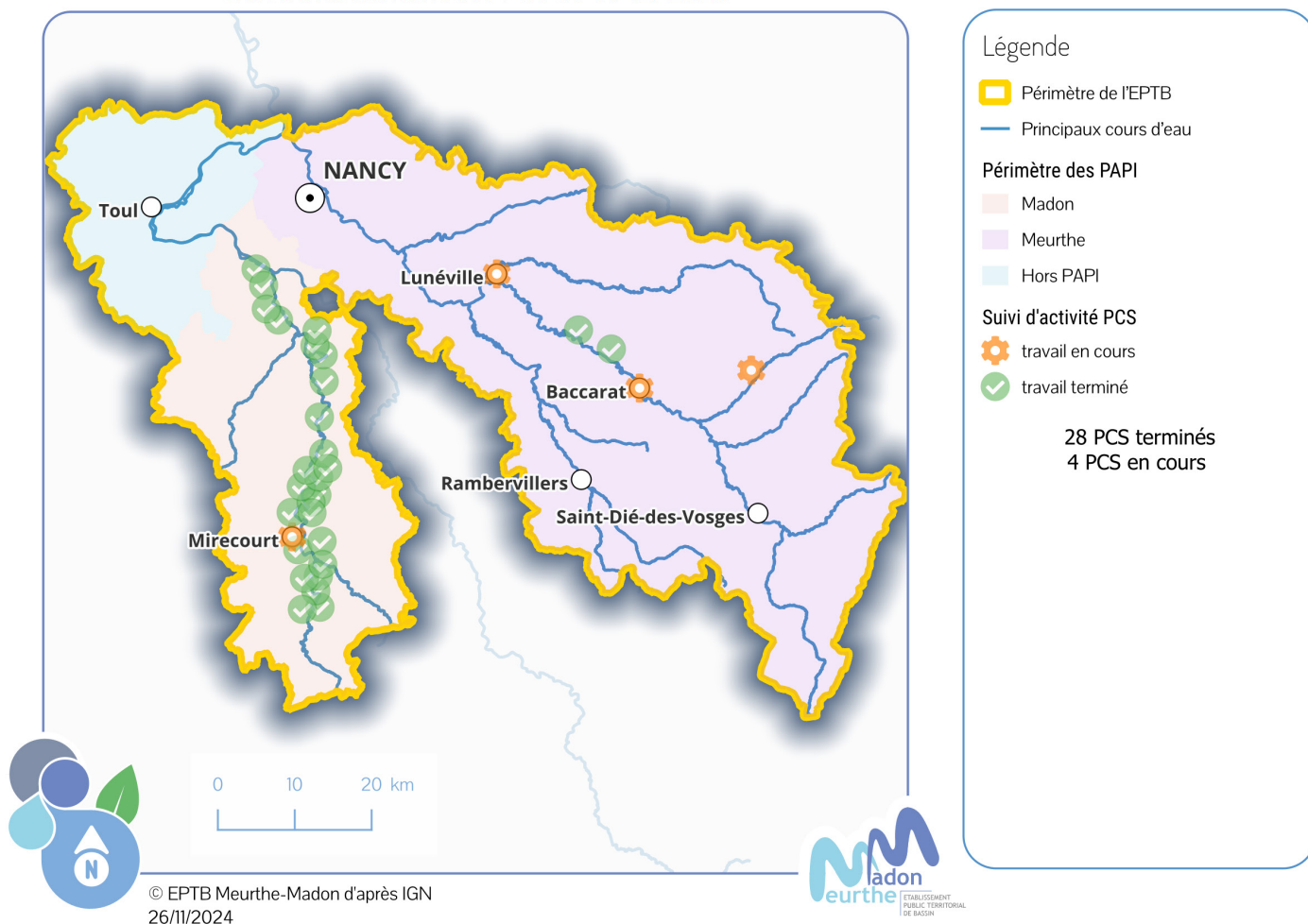
Les communes concernées par un risque majeur ont pour obligation de rédiger un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), document reprenant tous les aspects de la gestion de crise.

Ce plan sert ainsi à :

- L'information préventive de la population

- Lister des mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes
- Organiser la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité
- Recenser les moyens disponibles
- Définir la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population

État d'avancement des PCS au 31/12/2023



L'EPTB Meurthe Madon a poursuivi au cours de l'année 2023 son accompagnement auprès des communes. Celui-ci consiste à :

- Proposer une rédaction adaptée,
- Identifier l'ensemble des risques connus sur la commune,
- Proposer une rédaction adaptée,
- Fournir des cartes de modélisation des crues qui identifient les rues et les habitations inondées.



Travaux sur le Madon © N. Dohr

5

Gestion des milieux aquatiques





Les affluents en rive gauche du Madon

Plusieurs affluents en rive gauche du Madon font l'objet d'un ambitieux programme de travaux de renaturation. Vu l'ampleur des opérations à mener, ce projet a été découpé en tranches sur plusieurs années.

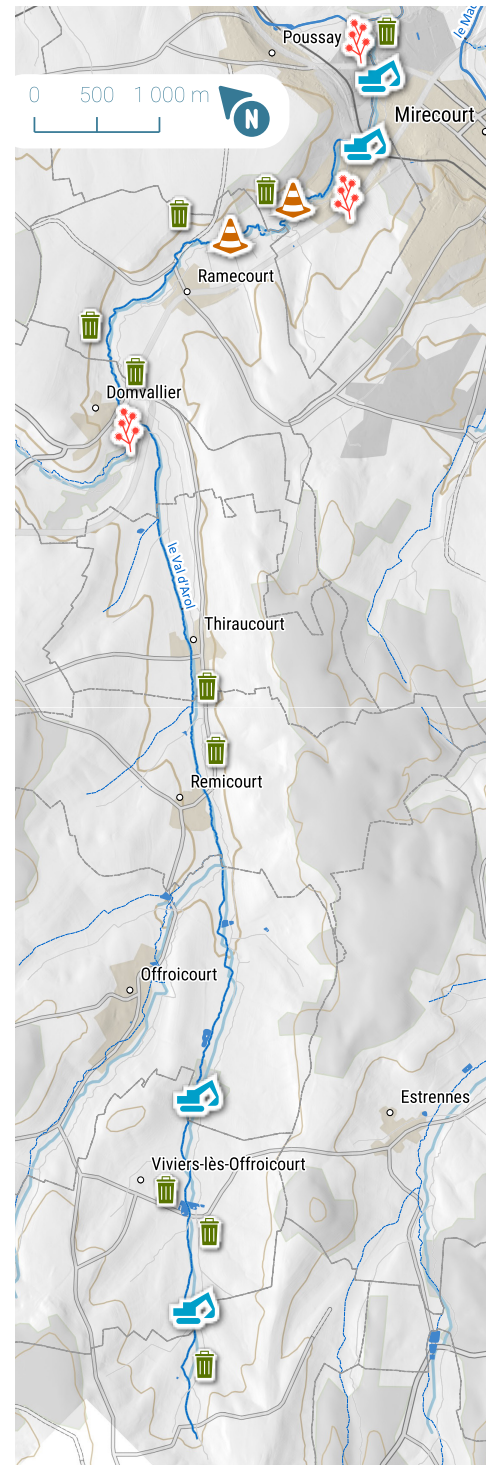
Le ruisseau du Val d'Arol constitue la première étape. Les travaux, débutés en février 2023, ont été arrêtés et redémarrés en fonction des différentes contraintes réglementaires et climatiques.

Le traitement de la végétation est terminé sur la partie amont (secteur





de la CC Terre d'Eau), il en est de même pour les travaux de clôture et de système d'abreuvoirs pour les animaux.

Le rétablissement de la continuité écologique n'a malheureusement pu être finalisée en 2023. La recherche d'un nouvel emplacement pour l'implantation de la réserve à incendie de Poussay a retardé l'arasement de trois seuils, une conduite ayant été découverte sur le site pressenti. Les travaux se poursuivront en 2024.

La concertation pour la renaturation de la Saule (2ème tranche du programme) s'est poursuivie.



Programme des travaux du Val d'Arol
© EPTBMM

-  Intervention sur les ouvrages d'art
-  Réhabilitation de berges
-  Enlèvement de déchets
-  Lutte contre les espèces invasives

ZOOM SUR LA MULETTE ÉPAISSE

La mulette épaisse (*Unio Crassus*) est un mollusque dont les plus grosses populations sont situées dans le tiers nord-est du pays.

C'est une espèce protégée par un arrêté du 23 avril 2007 qui interdit toute destruction intentionnelle ou enlèvement des œufs, ainsi que la destruction ou la perturbation intentionnelle des animaux. La protection de ses habitats (sites

de reproduction et aires de repos) interdit toute intervention sur les milieux propres à l'espèce et notamment tous types de travaux susceptibles de les altérer ou de les dégrader.

Aussi, préalablement à toute intervention sur les cours d'eau, l'EPTB doit faire appel à un écologue pour vérifier la présence de ce mollusque. Toute présence de ce mollusque nécessite d'obtenir une dérogation du Ministère pour mener des travaux. Ceux-ci s'accompagnent alors de mesures pour déplacer les spécimens et ainsi assurer leur préservation.



Mulettes épaisses
© EPTBMM - AL. Goujon

Appui à une opération d'entretien du Pot Cuit par un chantier éducatif

L'EPTB a répondu positivement à la demande d'aide financière (1 440 €) de la Fédération des Vosges pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour subventionner un « chantier éducatif en rivière » sur le secteur d'Estrennes.

Cette opération de la Fédération et ses Associations affiliées, était menée en partenariat avec l'association départementale « Jeunesse et Cultures » spécialisée dans l'insertion sociale et culturelle des adolescents.



Chantier Éducatif
© EPTBMM - E. François

Elle consistait à procéder à l'entretien du ruisseau du Potcuit sur un linéaire de 500 mètres. Les travaux ayant donné entière satisfaction et cette démarche sociale étant très intéressante, l'EPTB envisage de renouveler son appui financier en 2024 pour l'entretien d'un nouveau linéaire de cours d'eau.

Les agents de l'EPTB ont profité de ce chantier pour sensibiliser les jeunes intervenants à l'importance de l'entretien des cours d'eau et du maintien des zones humides pour leur rôle dans la protection de la biodiversité et la prévention des inondations.

Études à Rosières-aux-Salines

La commune de Rosières-aux-Salines est traversée par le bras historique de la Meurthe et le canal du Moulin, tous deux alimentés grâce à l'ouvrage de Neufcours. Les habitants sont protégés des crues de la Meurthe par la présence d'une digue.

Plusieurs vannes permettent de contrôler le débit du cours d'eau traversant la commune. Dès 2022, l'EPTB a entrepris de lancer une étude globale visant à diminuer le risque inondation et à améliorer la qualité écologique du cours d'eau.

L'étude est complexe du fait de l'ancienneté (absence) des données à disposition et des multiples acteurs et enjeux du site (VNF, Etat, commune, entreprise). Ainsi, par exemple, l'une des hypothèses pour assurer le rétablissement de la continuité écologique de l'ouvrage de Neufcours nécessite d'utiliser des terrains appartenant à une entreprise, il a donc fallu obtenir son autorisation de principe. L'accord obtenu, ce nouveau site devait faire l'objet de relevés topographiques. Plusieurs contraintes ont retardé ces prestations qui n'ont pu avoir lieu qu'en fin d'année, ceci en raison de la période de nidification (mi-mars à mi-novembre) qui empêchait tout débroussaillage, et à cause du débit de la Meurthe qui était trop important pour que l'opération se fasse en toute sécurité tant pour le matériel que le personnel.

L'ancien bras de la Meurthe appartenant à l'Etat, l'EPTB a engagé des discussions avec les

Localisation des ouvrages de Rosières-aux-Salines



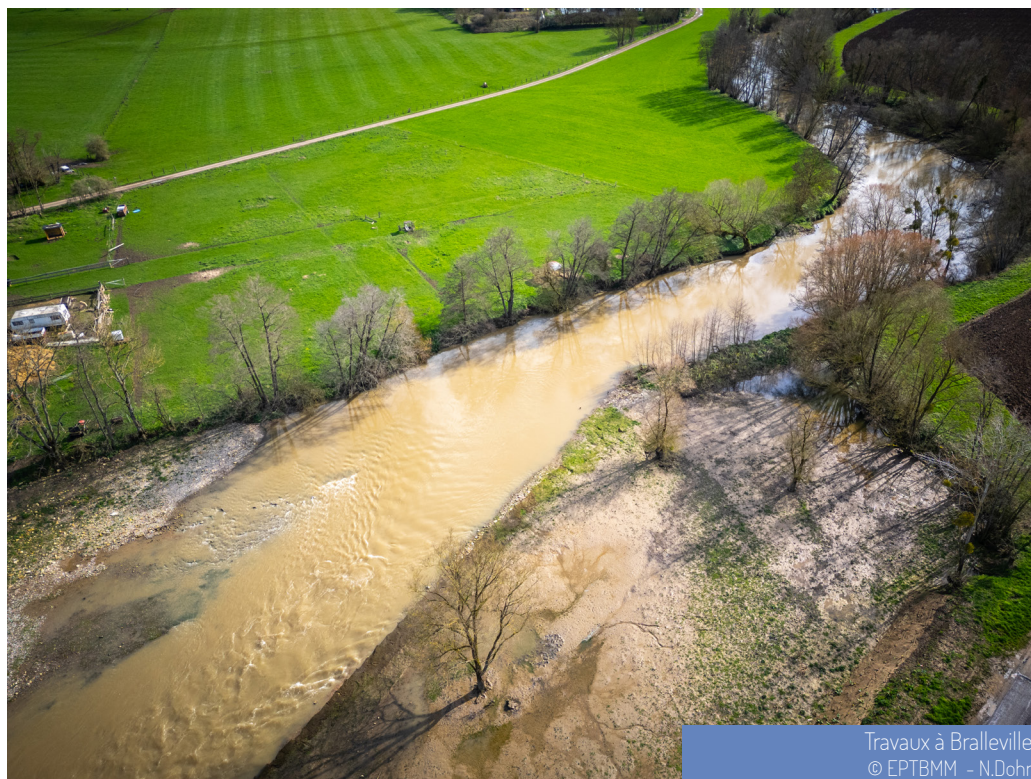
© EPTB Meurthe-Madon



services de l'Etat et VNF afin de connaître leurs intentions de réhabilitation permettant d'y rétablir un écoulement correct.

Fin des travaux sur le secteur de Bralleville / Marainville sur Madon

La rupture naturelle d'un seuil sur ce secteur du Madon avait provoqué l'effondrement de la berge et mis en péril la route départementale. L'EPTB avait mené dès 2019 des travaux d'urgence mais une opération plus pérenne devait alors être envisagée en partenariat avec la CC Pays du Saintois (chaque entité étant compétente sur une rive de part et



Travaux à Bralleville
© EPTBMM - N.Dohr

d'autre du Madon). Ces travaux consistaient à remettre le Madon dans son lit initial et ainsi l'éloigner de la route départementale. Cette opération a permis d'améliorer la qualité écologique du Madon sur ce tronçon. Le décaissement réalisé a généré un stockage d'eau supplémentaire qui permet de renforcer la protection contre les inondations.

Ces travaux ont été réalisés au cours de l'année, seuls quelques végétaux seront à planter au Printemps 2024.

Rétablissement de la continuité écologique, sécurisation de la route départementale, protection contre les inondations : tous les objectifs sont atteints.

Un reportage photo a été réalisé au cours des différentes étapes du chantier. Le montage sera dévoilé en 2024.

Cette opération d'un montant de 125 000 € a été subventionnée par l'Agence de l'eau Rhin Meuse (70%) et la Région Grand Est (10%).



Panneau d'information installé à proximité des travaux
© EPTBMM - N. Alosi

LE MADON

Suite à l'évolution de la réglementation, l'EPTB a dû réadapter sa stratégie d'intervention sur ce cours d'eau. Le programme de la première tranche de travaux a été revu pour se concentrer sur le traitement de la végétation. L'année 2023 a permis de faire valider ce nouveau programme par les maires concernés, de mettre au point le dossier technique correspondant ainsi qu'établir le dossier réglementaire. Celui-ci a été déposé officiellement pour instruction auprès des services de l'Etat.



Zones Humides

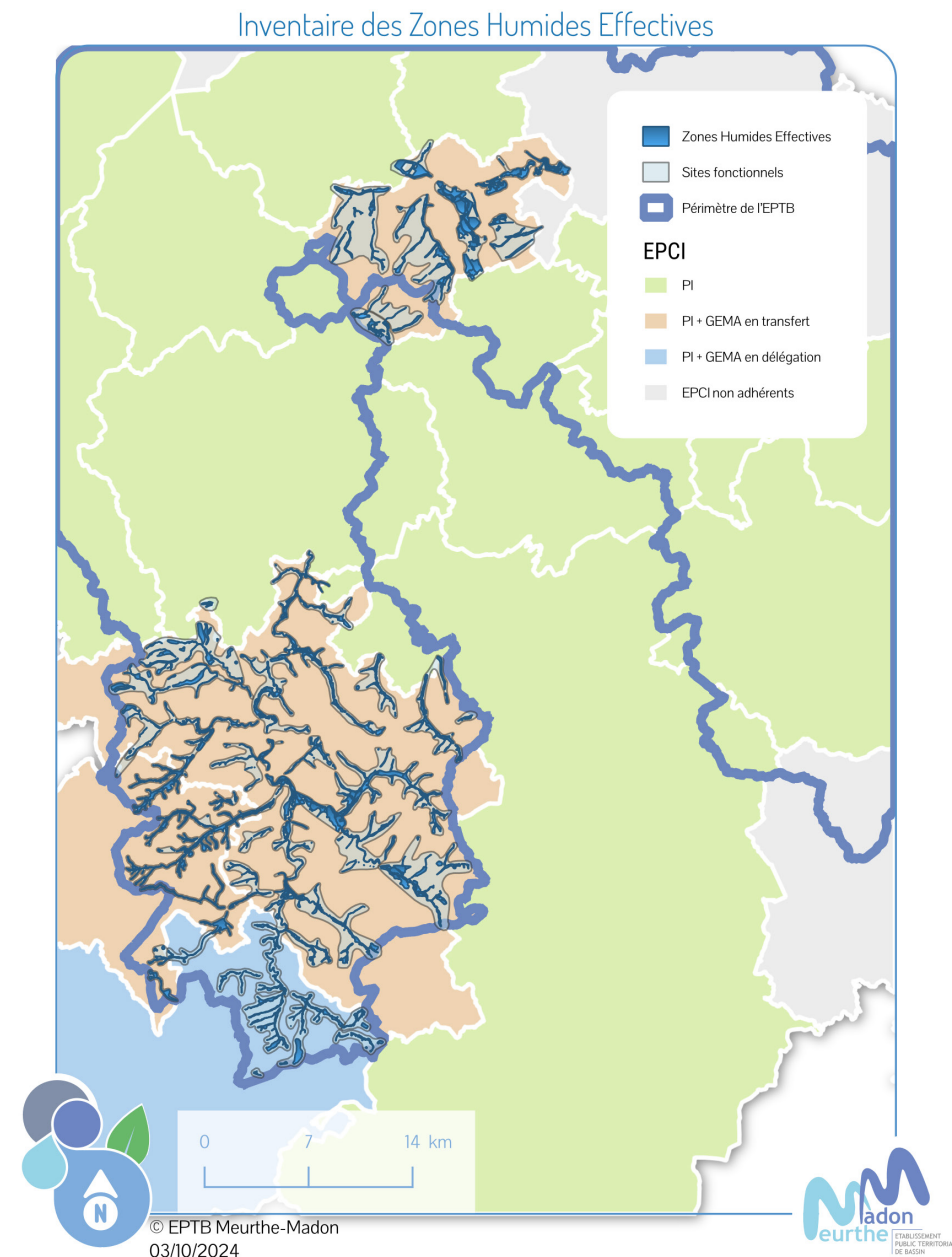
Une pré-localisation des zones humides de la CC Pays du Sel et du Vermois avait été réalisée en 2019-2020 dans le cadre de l'inventaire de niveau 1 réalisé par l'EPTB sur l'ensemble de son périmètre.

L'inventaire de niveau 2 n'avait pas pu être réalisé en 2022 sur cette intercommunalité du fait des conditions météorologiques, les sondages ne pouvant être réalisés du fait de la sécheresse. Les prospections terrains se sont donc déroulées au printemps 2023.

42 jours de terrain ont été nécessaires pour mener à bien l'inventaire. 1382 hectares de zones humides effectives ont été identifiées. 159 prélèvements ont été effectués.

Les rendus finaux des résultats de l'inventaire sur les CC Mirecourt Dompère, Vosges Côté Sud-Ouest et Pays du Sel et du Vermois ont été présentés à chaque intercommunalité avec une proposition de hiérarchisation de ces zones humides. Ceci a fait l'objet d'un débat avec les intercommunalités concernées. Les plans d'actions de préservation ou de restauration doivent désormais être définis.

L'EPTB a poursuivi sa participation à la démarche Trame verte et bleue mise en place par la CC Terre d'eau. Ainsi les actions définies pour la préservation des zones humides sont en cohérence avec ce qui se fait ailleurs sur son territoire. Cette intercommunalité est en effet au

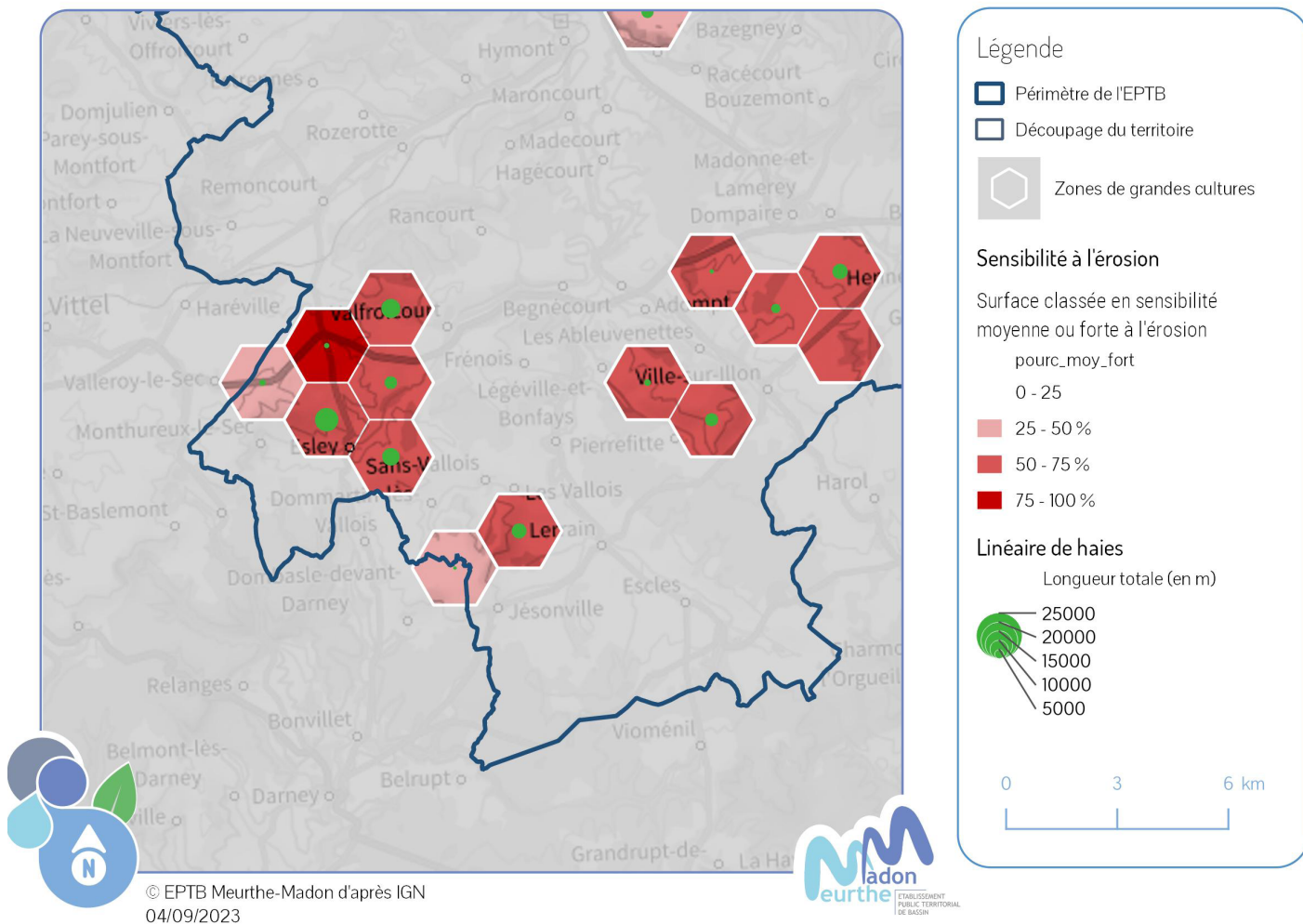


croisement de deux bassins versants dépendant de l'EPTB Meurthe Madon et de l'EPAMA. Une articulation de l'action publique s'avère donc nécessaire.

Haies bocagères

L'EPTB a mené en 2023 une étude des haies bocagère sur son territoire. Après avoir réalisé un état des lieux

des données existantes, des secteurs d'interventions ont été priorités afin de dégager des possibilités d'actions.



LE SAVIEZ-VOUS

Une haie est une structure végétale linéaire associant plusieurs essences d'arbustes et arbres généralement plantés et entretenus pour former une clôture le long d'une prairie. Elles forment des milieux de vie privilégiés pour la faune et permettent à un grand nombre d'espèces de se déplacer (corridor écologique). Elles favorisent l'infiltration de l'eau dans le sol et diminuent l'érosion hydrique des sols. En participant également à la régulation du ruissellement, dans le contexte actuel de changement climatique et de survenues plus fréquentes d'orages violents, les haies participent à la prévention des inondations d'un bassin versant.

Les haies sont en constante diminution sur le territoire français en lien avec la modification des pratiques agricoles (80% des haies sont gérées par des agriculteurs).

Leur connaissance et leur maintien dans notre environnement sont donc primordiales. Deux actions inscrites au PAPI Madon les concernent directement.

> **Action 1.7** : Réaliser un inventaire des boisements et haies

bocagères

> **Action 8.3** : Etablir un programme de préservation et développement des boisements et haies bocagères en têtes de bassin versant



Haie à proximité du ruisseau de Voivre © G. Grépinet

6

Communication





MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Eau en tension, Élus sous pression

L'EPTB Meurthe Madon, co-organisateur de l'événement, a eu le plaisir d'accueillir 120 congressistes venus de toute la France lors du congrès annuel de l'Association Nationale des Élus des Bassins (ANEB) qui s'est tenu

du 29 novembre au 1er décembre à Nancy.

Plus de trente intervenants s'étaient déplacés pour discuter des sujets d'actualité. Ainsi trouver des solutions pour garantir un accès démocratique à l'eau et aider les territoires à faire face aux impacts du changement climatique ont été au cœur des débats de ce congrès. Conférences, tables rondes, pôles d'échanges, expositions, rencontres et moments conviviaux ont ravi les participants.



Les intervenants de l'atelier « Territoriales Gouvernance : Vers une organisation par bassin généralisée » © EPTBMM - N. Alosi



Ouverture de la soirée de gala par B. Kling, Président de l'EPTB Meurthe-Madon © N. Alosi



Balade à énigmes

Signataire d'un contrat « Eau et Climat » avec l'Agence de l'eau, l'EPTB a bénéficié du lancement du dispositif « Balades à énigmes ». Son objectif est de créer une manifestation à destination de la population permettant de façon ludique

et pédagogique de découvrir la richesse du patrimoine et de sensibiliser à la biodiversité.

L'EPTB avait choisi le site de Velotte-et-Tatignécourt. Facile d'accès pour les familles, il a l'avantage d'avoir une vue panoramique sur la vallée du Madon et plus particulièrement sur le site où sera construite la zone de ralentissement dynamique de crue (ZRDC). C'est ainsi que lors de la matinée du 15 octobre, les services de l'EPTB, l'Agence de l'eau, la Communauté de Communes, la commune et l'Office de Tourisme de Mirecourt ont accueilli 150 randonneurs. L'EPTB tenait deux stands : l'un au départ de la balade informait des actions du syndicat, l'autre sur le parcours visait à expliquer le fonctionnement de la future ZRDC.

Un marché de producteurs, une buvette et une petite restauration étaient également en place afin de clore cette balade par un moment de convivialité.

Cette randonnée va perdurer puisque le livret et le circuit sont disponibles en téléchargement sur le site de l'EPTB :

<http://eptb-meurthemadon.fr/sites/default/files/baladevelotte.pdf>



© EPTBMM - Explications autour de la maquette représentant le phénomène des inondations à l'échelle d'un bassin versant



© EPTBMM - Stand au départ de la randonnée



OUTILS DE SENSIBILISATION

Plaquette diagnostic de vulnérabilité

Le PEP Meurthe ayant été signé fin décembre 2022, l'EPTB a pu élargir ses services aux particuliers et proposer aux habitants du bassin versant de la Meurthe de bénéficier d'un diagnostic de la vulnérabilité de leur habitation au risque inondation.

La plaquette initialement distribuée à la population du Madon a été revue et actualisée pour éditer et distribuer une nouvelle édition pouvant s'adresser à l'ensemble des habitants du périmètre de l'EPTB.



Guide d'entretien des cours d'eau

Confronté aux questions récurrentes des propriétaires riverains, des exploitants agricoles ou des élus sur les droits et les devoirs en matière d'entretien des cours d'eau, l'EPTB a souhaité répondre par un livret clair et pratique.

Après un important travail de recherche documentaire, d'échanges avec l'Agence de l'eau et les autres acteurs concernés, l'EPTB a mis au point et édité un guide d'entretien des cours d'eau. Mis à disposition du grand public sur son site internet, il a été envoyé sous format numérique et papier à toutes les intercommunalités membres. Ce guide est régulièrement distribué lors des réunions publiques.

7



Vie de l'EPTB



ANIMATION DE JOURNÉES TECHNIQUES



Les crues de 1983 et la sécheresse de 2003

Le 4 mai, une journée d'étude était organisée par le LOTERR, centre de recherche en géographie de l'Université de Lorraine pour commémorer les inondations de 1983 et la sécheresse de 2003. Chercheurs, gestionnaires de cours d'eau, aménageurs, étudiants... 70 participants se sont réunis pour faire le bilan de ces épisodes passés, examiner les aménagements réalisés depuis, et partager les méthodes de prévision des événements climatiques extrêmes.



Capture de la rediffusion vidéo de la conférence © LOTERR

La chargée de mission zones humides et gestion quantitative de l'eau à l'EPTB a présenté les enjeux de sécheresse et d'inondations présents sur le bassin versant de la Moselle et le partenariat mis en place avec les syndicats Moselle amont et Moselle aval pour faire face ensemble à ces enjeux.

Le CEREMA Est-Agence de Nancy organisait le 4 décembre une conférence territoriale consacrée au ruissellement. L'exposé du directeur de l'EPTB a permis de rappeler que l'inondation par ruissellement ne relève pas de la compétence GEMAPI et qu'en conséquence la question de la responsabilité vis-à-vis du ruissellement reste non résolue.

Pour autant, dans le cadre de ses programmes d'actions PAPI, l'EPTB mène des actions qui ont un lien plus ou moins direct avec le ruissellement (inventaires de zones

Gestion des inondations par ruissellement

humides et des haies bocagères avec mise en place de programmes de préservation, diagnostic de vulnérabilité chez les habitants).

Le directeur de l'EPTB a pu insister sur le fait qu'il est urgent, avec les aléas climatiques extrêmes qui sont amenés à se renforcer, que le législateur clarifie la situation en définissant les responsabilités de chacun.



Présentation par P. Larivière © CEREMA - V. Remy





FCTVA et Financement

Le 15 septembre 2023, la Première Ministre Madame E. Borne, a annoncé sa volonté de réintégrer, dans la Loi de finances pour 2024, les dépenses d'aménagement dans l'assiette du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). Un soulagement pour l'EPTB après presque deux ans à alerter sur cette disposition passée inaperçue dans le cadre de la réforme de l'automatisation de ce fonds.

Dès janvier 2022, l'EPTB découvre cette nouvelle disposition qui aurait impacté directement ses finances en cas de démarrage des travaux sur le Madon. L'EPTB en informe ses membres, alerte l'ANEB (Association Nationale des Elus de Bassin). C. Varin, vice-président aux finances à l'EPTB, saisit T. Bazin, député de Meurthe-et-Moselle qui interpelle par une question écrite au Gouvernement (JO du 29 mars 2022) ainsi que JF Husson, sénateur et rapporteur du budget, qui fait adopter un amendement le 15 novembre 2022.

Cet amendement ne sera pas adopté par l'assemblée nationale, le budget ayant été adopté par l'article 49.3 de la Constitution.

La mobilisation menée par le vice-président le conduit alors en juin 2023 jusque dans les bureaux du DGCL (Directeur général des collectivités locales) où il a pu présenter l'impact concret sur notre EPTB (chiffré à 14M d'€ sur nos programmes d'actions).

L'annonce du gouvernement de septembre dernier est un soulagement pour notre structure d'autant que les travaux



Intervention de C. Varin
© EPTBMM - P. Larièvre

qui vont débiter sur le Madon pourront bénéficier de ce fonds.

D'autres chantiers d'ampleur nationale ont fait partie des enjeux de 2023 pour C. Varin, également co-président de la commission finances de l'ANEB depuis novembre 2022 : la question de l'assurance de nos établissements et plus généralement le financement de nos structures.

8

Les éléments financiers

Les ressources de l'EPTB reposent exclusivement sur les cotisations de ses membres et des aides de l'Etat, l'Agence de l'eau et la Région Grand Est.



Le budget principal

Les dépenses sont marquées par le démarrage des études de maîtrise d'œuvre et de concertation sur le bassin versant de la Meurthe et par les études et le démarrage des travaux de protection

contre les inondations du Madon. Le comité syndical a fixé pour 2023 la cotisation des intercommunalités à 3,20 € par habitant. Pour financer son action et travaux à venir,

l'EPTB peut également compter sur l'appui financier des fonds européens (FEDER), de l'Etat, de l'Agence de l'eau Rhin Meuse et de la Région Grand Est.

Les dépenses de fonctionnement

Etudes PAPI
88 071 €

Frais généraux
241 577 €

Charges de personnel
632 033 €

**TOTAL =
961 681 €**

Agence de l'Eau Rhin Meuse
265 867 €

Divers
59 424 €

Participation des membres
1 843 811 €

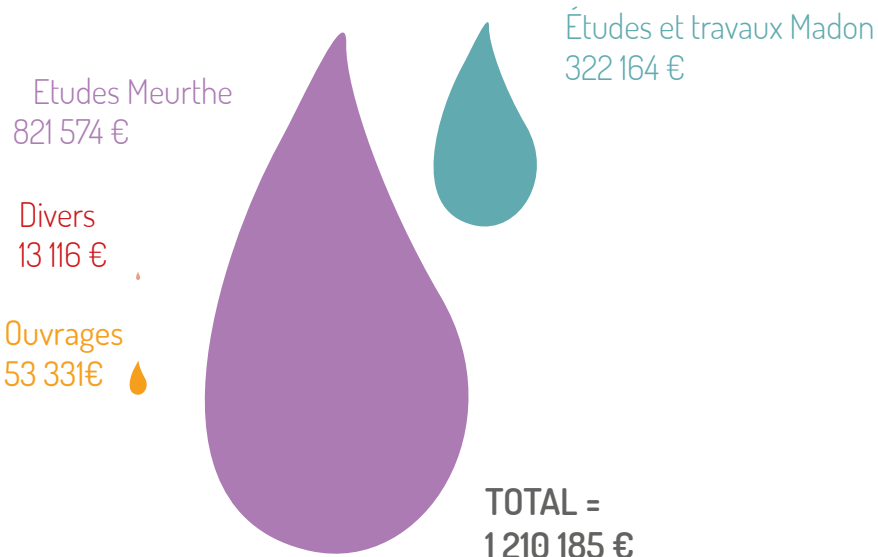
Fonds propres
531 263 €

État
97 494 €

Région
11 878 €

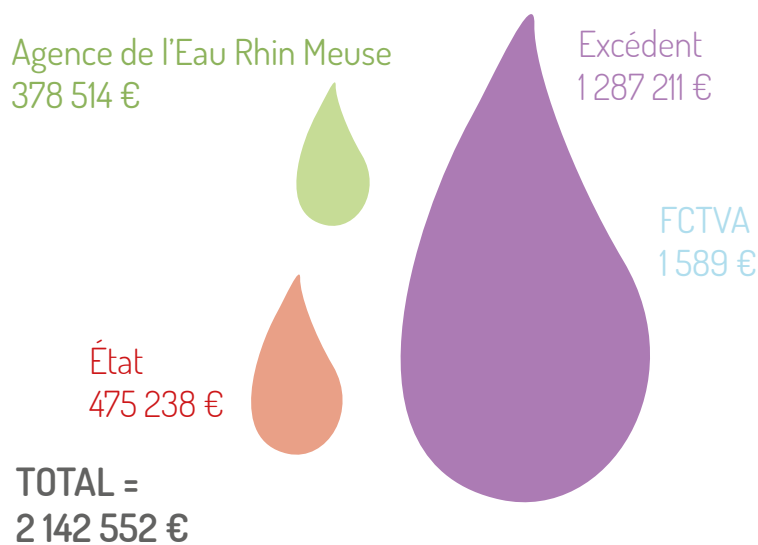
**TOTAL =
2 809 737 €**

Les recettes de fonctionnement



Les dépenses d'investissement

Les recettes d'investissement

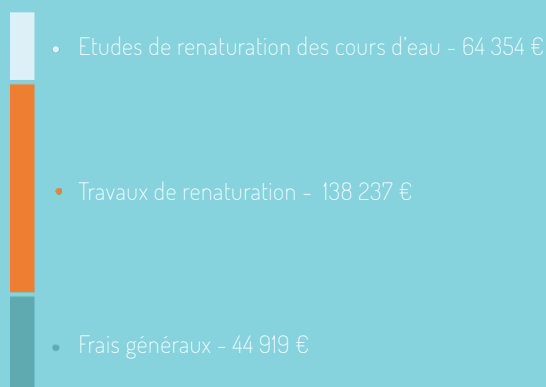


BUDGET ANNEXE

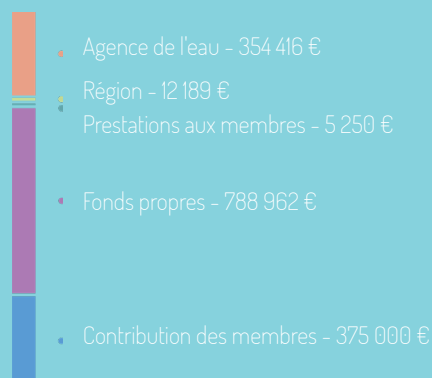
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

L'EPTB exerce la compétence gestion des milieux aquatiques sur trois intercommunalités. Les dépenses liées aux travaux ont principalement concerné deux opérations : la restauration des berges couplée au rétablissement de la continuité écologique du Madon à hauteur de Marainville-sur-Madon ainsi que la restauration renaturation du cours d'eau du Val d'Arol. Les dépenses liées aux études se partagent principalement entre les missions du maître d'œuvre sur le Madon et les prestations topographiques sur Rosières-aux-Salines. Les trois intercommunalités se sont accordées sur une participation stable dans le temps qui puisse permettre de réaliser un important programme de travaux dans les années à venir.

LES DÉPENSES :



LES RECETTES :





Seuil du Madon à Ambacourt © EPTBMM - E. François



www.eptb-meurthemadon.fr
contact@eptb-meurthemadon.fr



03 83 94 55 01

Les actions de l'EPTB Meurthe Madon sont réalisées avec le soutien financier de :



Financé par
l'Union européenne



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE



Tous droits réservés © EPTB Meurthe Madon - octobre 2024
Directeur de publication : Bertrand Kling - Directeur de rédaction : Philippe Larivière
Réalisation : EPTB Meurthe Madon - Impression : Imprimerie du conseil départemental 54